



*Syndicat National des
Cadres A*

CGC Finances Publiques et SNC CGC

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 04.58

Sites : www.cgc-dgfp.info / www.snc-dgfp.info

Adresses mail : cgc-dgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr

snc-cgc-dgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr



*Syndicat National
des Contrôleurs*

LE LIEN CGC - Audioconférence du 03 avril avec les Ministres des Comptes et de l'Action Publique - MACP

En présence des ministres Gérald DARMANIN et Olivier DUSSOPT, de la Secrétaire générale Marie-Anne BARBAT-LAYANAT et de l'ensemble des organisations syndicales.

Participants pour la fédération CFE-CGC et CGC Finances Publiques : Françoise DUPONT et Stéphane MAGREAULT.

Cette audioconférence, d'une durée de 45 mn, n'a apporté que fort peu d'informations ou précisions nouvelles.

En revanche, il a été clairement noté un durcissement de ton et une totale déshumanisation du traitement de la crise. En effet, la ligne directrice ministérielle semble être la reprise économique au plus vite et donc la reprise du travail du plus grand nombre sans une véritable approche RH digne de ce nom. Et que dire des conséquences d'après crise (congés, sanctions, conflits internes..), la chute risque d'être rude lors du déconfinement...

Congés / ASA: L'annulation des congés posés au titre d'avril et mai est possible.

La question de la mobilisation des congés est toujours à l'étude au niveau interministériel aux fins d'harmonisation pour chaque agent de l'Etat. Au niveau des ASA, c'est la circulaire de mars 2017 qui s'applique, au sens que les ASA génèrent des congés annuels, mais en aucun cas des RTT, donc pas de modification de doctrine à prévoir dans un souci de convergence avec le secteur privé et les salariés en chômage partiel...

Sur la question des OS sur la compatibilité entre télétravail et garde d'enfants, le ministre à répondu, « *un peu à côté de la plaque* » d'ailleurs en confondant agents en télétravail et ceux en ASA garde d'enfants, qu'en temps normal ce n'était pas couplé, mais que la crise covid a modifié la donne. Il a ensuite souligné que les OS n'avaient pas intérêt à être rigoriste sur le sujet, puisqu'avec la venue des vacances scolaires, il ne devrait théoriquement plus y avoir d'ASA garde d'enfants !!!!! A ce stade, l'agent exerçant une curatelle sur un autre individu ne bénéficie pas du placement sous ASA.

Quatorzaine : Le ministre renvoie à la fiche questions/réponses des employeurs publics et précise se caler sur les décisions de la cellule interministérielle de crise. Ainsi l'entrée en quatorzaine est prévue pour tout agent en contact étroit et prolongé avec une personne covid. La sortie de quatorzaine s'effectue sans avis médical.

Covid et maladie professionnelle : La question, pour les agents affectés par le Covid-19 dans l'exercice de leurs missions, d'en voir la qualification en maladie professionnelle ou en présomption d'imputabilité au service lest à l'étude.

Matériels de prévention : Un premier lot de 870.000 masques est arrivé (sur les 4,25 M commandés dont 25% sont pour les besoins propres des MEF (essentiellement pour DGFIP, Douane, DGCCRF, Services de sécurité, Services communs des laboratoires) le reste étant pour la pénitencier et les enseignants faisant cours aux enfants de soignants), le deuxième lot étant attendu pour la semaine du 13/04. Donc, sauf coup tordu des américains, les besoins des services devraient être couverts, et qu'en conséquence, le MEF sera plutôt bien doté comparé à d'autres administrations...

Une nouvelle capacité de production de masques, en accord avec l'industrie textile, est entrée en production. Ces masques entreront dans un marché interministériel, via l'UGAP qui passera les commandes des différentes directions.

Les gels hydroalcooliques, dont les besoins ont été recensés, arrivent de façon assez fluide (sic !!!) dans les services.

PCA : Le MACP ne voit pas d'objection à ce qu'ils soient transmis au fil de l'eau aux OS et souligne que la DGFIP et la Douane ont réuni les éléments à transmettre. S'agissant des sanctions prévues pour refus de PCA ou de réquisition, le ministre rappelle qu'un cadrage était nécessaire...

Frais de repas : le décret du 27/03 prévoit le traitement en frais de mission des frais de repas des agents en présentiel (PCA) sur des sites où il n'y a plus de restauration collective. Ce régime rentre en vigueur à compter du 27/03, sans rétroactivité (comme pour le jour de carence) alors même que les cantines administratives ont fermé le 16/03....

Demi-traitement : La règle c'est le passage au 1/2 traitement à partir de 90 jours d'arrêt maladie. Mais, si le passage nécessite l'avis d'une instance médicale qui ne peut se tenir, le plein traitement est maintenu. Même optique pour les prorogations, les droits sont prorogés jusqu'à la tenue effective de l'instance médicale.

Prime spéciale : La question d'une prime exceptionnelle susceptible d'être accordée aux agents en présentiel dans le cadre des PCA est toujours en arbitrage. Car cela relève d'un niveau interministériel pour une égalité de traitement pour tous les agents de l'Etat.

Bénévolat / MAD : Les agents publics ne peuvent répondre à une action de bénévolat que sur leur période de congés, à cause de la responsabilité en cas d'accident. Pour les mêmes raisons de responsabilité, les mises à disposition s'effectueront selon les conventions entre les administrations concernées.

Dialogue social à distance : Référence à l'ordonnance du 27/03. Sur la tenue des instances, une note DGAFP, comportant les conditions nationales, va être diffusée.

Concours & examens : S'agissant de l'organisation et de la mise à disposition des lauréats à date, il y aura un nouveau calendrier à faire partager. Ceci concerne plus particulièrement la DGFIP et la DGDDI qui devront circulariser sur le sujet avec les OS.